

# INTERPELLATIONS DE JOURNALISTES :

## GRAVES MENACES SUR LA LIBERTÉ D'INFORMER ET D'ÊTRE INFORMÉ

Samedi 3 octobre 2020, lors d'une action de militants écologistes sur le Tarmac de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, aux alentours de 9h30 la gendarmerie a procédé à l'interpellation d'une dizaine de journalistes. Dans l'attente des consignes du procureur, ils ont été dans un premier temps, regroupés ensemble, indépendamment des militants.

Puis le groupe des journalistes a été scindé en deux : les journalistes possédant une carte de presse et ceux sans carte. Le premier groupe de journalistes a été libéré aux alentours de 13h30 après leur audition en tant que témoins. **Ceux qui ne possédaient pas la carte ont été placés en garde à vue et regroupés avec les militants. Leur libération n'a été effective que le soir.**

**Les signataires de ce communiqué réaffirment avec force qu'arrêter des journalistes qui ne font que leur métier est inadmissible, les placer en garde à vue l'est encore davantage.**

Nous nous inquiétons des entraves de plus en plus récurrentes à l'encontre des journalistes. **La liberté d'informer et d'être informé** nécessite leur présence, **avec ou sans la carte** délivrée par la Commission de la Carte d'Identité des Journalistes Professionnels (CCJJP), quelles que soient les manifestations couvertes.

**Nous rappelons que la carte de presse n'est en aucun cas obligatoire à l'exercice du métier de journaliste.**

Le traitement différencié entre des journalistes « encartés » et non « encartés » est particulièrement alarmant.

Le ministre de l'Intérieur, **Gérald Darmanin**, a déclaré lors d'une interview à France Inter le 23 septembre 2020 : « Nous n'avons jamais demandé une carte de presse pour être journaliste sur une manifestation ».



Raphael Kessler, photographe indépendant, au moment de son arrestation sur le tarmac de l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy Samedi 3 octobre pendant l'action.  
© Julien Helaine - Hans Lucas

Nous constatons une fois de plus que ceci n'est pas appliqué sur le terrain.

Le Nouveau Schéma national du maintien de l'ordre tel qu'il a été présenté le 17 septembre 2020 aura comme conséquence une augmentation des entraves à la liberté d'informer et d'être informé.

Paris, ce 9 octobre 2020

**SIGNATAIRES :** SNJ - SNJ CGT - CFDT Journalistes - SGJ FO - SIPMCS-CNT - Union Syndicale Solidaires - FEJ - CLAP (Comité de Liaison et d'Action pour la Photographie) - GARRD (Guide des auteurs réalisateurs de reportages et de documentaires) - PAJ (Photographes, Auteurs, Journalistes) - Profession Pigiste - SAIF - SCAM (Société Civile des Auteurs Multimédia) - UPP - ABACAPRESS - Collectif Argos - Dysturb - Divergence - Hans Lucas - Haytham - ITEM - Le Pictorium - Modds - Myop - Pink - Signatures - Tendance floue - VU - 2e BUREAU - École des métiers de l'information (EMI-CFD) - Visa pour l'image - La Tribune - SDJ AFP - SDJ Fanceinfo.fr - SDJ Le Média - SDJ Libération - SDJ Mediapart - SDJ RFI - SDP l'Humanité - Amnesty International France - Attac France - Ligue des droits de l'Homme - Acrimed - Collectif GERDA - Collectif Oeil - Collectif Youpress - La Fourmière - Là-bas si j'y suis - La Meute - Les Incorrigeables - Mr Mondialisation - Ras la plume - REC (Reporters en Colère) - Reporter - SIPMCS-CNT